

ANNEXE CONTRAT D'EQUIPEMENT N°3 POMPIGNAN**SLO****Modalités de calcul de la subvention contractualisée.**

FRANCE 20170926-CP2017_09_38-DE

Nature des opérations	Coût H.T.	Dépense éligible	Taux	Subventions
<u>BATIMENTS COMMUNAUX</u>				
1 – Création d'une chaufferie bois et réseaux BCTR/ACO03542	307 090,00 €	130 000 €	18 %	23 400 €
2 – Création d'une salle polyvalente aux normes énergétiques BCTR/ACO03543	148 078,00 €	102 478 €	18 %	18 446 €
<u>AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES DE BATIMENTS SCOLAIRES LISTE A</u>				
3 – Réhabilitation de l'école maternelle, élémentaire et du restaurant scolaire BSAA/EDU02368	1 247 695,00 €	1 247 695 €	forfait	217 960 €
<u>CONSTRUCTION OU EXTENSION DE BATIMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE LISTE C</u>				
4 – Extension de l'école élémentaire et construction de préaux BSCC/EDU02369	867 705,00 €	352 400 €	50 %	176 200 €
SUBVENTION GLOBALE	436 006 €			

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	2 570 568,00 €
Dépense subventionnable H.T.	1 832 573,00 €
Subvention globalisée	436 006,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	16,96%

Le Président,

Christian ASTRUC